

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2017
PROCES VERBAL

- **Ouverture de la séance par le doyen d'âge (M.BISCOP)**

Monsieur le Député
Madame la Vice Présidente du Conseil Départemental
Mesdames et Messieurs Les Maires des Villes avoisinantes
Mesdames et Messieurs les Elus
Mesdames et Messieurs

J'ai le privilège d'ouvrir ce Conseil Municipal qui va voir l'élection du Maire de Hem.

Je propose au conseil municipal de désigner les plus jeunes membres de notre assemblée afin d'assumer les fonctions de secrétaires de séance notamment chargés du dépouillement des votes : Ophélie LENOIR et Thibaut THIEFFRY

Je vais tout de suite demander à Ophélie LENOIR de procéder à l'appel des conseillers municipaux.

- **Appel des conseillers municipaux par O.LENOIR**

Je constate que le quorum nécessaire pour nos travaux est atteint.

Avant de procéder à l'élection, je vous rappelle qu'en application de la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur et suite à l'élection de Francis VERCAMER au mandat de député de la 7^{ème} circonscription du Nord, M le Préfet a reçu conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du code général des collectivités territoriales la démission de Francis VERCAMER.

Avant d'aller plus loin dans le protocole, j'aimerais rendre hommage à l'homme qui a conduit les destinées de la Ville de Hem depuis maintenant plus de 19 ans.

Un homme attaché à sa Ville, aux Habitants, attachant, volontaire, courageux, visionnaire. Avec l'ensemble de ses conseillers, il a modernisé notre ville, et l'a totalement transformée.

Toujours préoccupé par la moindre économie, il a également en tant que responsable des finances, géré la ville de main de Maître, aucun dérapage, et quasi sans emprunt, avec des budgets plus qu'équilibrés. Cher Francis, tu cèdes aujourd'hui ton siège de Maire, tu as choisi de rester parmi nous en tant que Conseiller Municipal, où tu pourras comme par le passé apporter ton savoir-faire sur tous les plans et particulièrement les finances.

Cher Francis, chapeau bas, pour tout ce que tu as apporté à la ville, et aux Hémois. Sois en remercié. Je te passe la parole.

Applaudissements.

- **Intervention de F.VERCAMER**

Mesdames, Messieurs,

C'est une phase inédite de la vie de notre commune qui commence aujourd'hui.

Le conseil municipal de Hem va, en effet, se choisir un nouveau maire.

Vous comprendrez aisément qu'ayant occupé cette fonction pendant presque 19 ans, cette phase de la vie de notre commune, est tout aussi inédite pour moi.

Je l'ai dit, écrit, expliqué, ce n'est donc un secret pour personne : ce n'est pas de gaieté de cœur que je quitte ce mandat.

Un paysage politique national bouleversé, par l'élection présidentielle et par la force des extrêmes, conférait aux députés, déjà en place, une responsabilité particulière, afin de conserver, à l'Assemblée Nationale, une expression forte des idées de liberté, de solidarité et d'engagement européen.

J'ai donc assumé mes responsabilités. Les résultats de l'élection législative dans notre circonscription ont d'ailleurs confirmé que c'était là le bon choix, pour notre satisfaction à tous... (ou presque)...

Je tiens ici à remercier les 67% d'électeurs hémois qui ont bien voulu me faire confiance le 18 juin dernier. L'ampleur de ce chiffre, en dépit de l'abstention, témoigne une nouvelle fois, après les 81,86% obtenus aux dernières élections municipales, d'un soutien qui dépasse les clivages partisans. J'en suis touché. Le temps est donc venu de me mettre en conformité avec la loi qui a voulu, un jour de 2014, la fin des députés-maires.

Vous le savez, je m'étais opposé à ce texte qui, quoiqu'on en dise, éloigne à mon sens le législateur des réalités quotidiennes.

Il a été voté, et bien évidemment je l'applique. Beaucoup de ceux qui l'avaient défendu avec la plus grande ardeur ne sont aujourd'hui plus en situation de devoir s'y soumettre...

Nous voici donc entrés dans l'ère nouvelle des députés-conseillers municipaux !

Ce cumul-là est en effet toujours bien autorisé et je compte bien, avec mes nombreux défauts et mes maigres qualités, le mettre à profit.

Le mettre à profit pour garder, dans certains domaines, un œil vigilant sur la mise en œuvre des politiques municipales qui sont les nôtres et qui contribuent à la réussite de notre projet.

Je ne délaisserai donc pas notre commune et la mairie.

Je suis navré pour celles ou ceux qui déjà imaginaient déjà ne plus m'y croiser...

Je ne délaisserai donc pas la commune, parce qu'elle reste la cellule de base de la vie en collectivité dans notre société.

Elle est l'espace où naît et s'épanouit notre capacité à vivre ensemble, chaque jour mise à l'épreuve de nos personnalités multiples, de nos attentes diverses, de nos idéaux divergents, de nos contradictions de citoyens.

Mais une capacité à vivre ensemble qui est, chaque jour, également renouvelée, réinventée, réaffirmée, par le débat public, l'engagement associatif, l'envie de faire avec et pour les autres.

C'est aussi cela faire société, c'est cela qui tisse le lien social et construit, petit à petit, une nation : ça commence au coin de la rue, au cœur du quartier, et sur la Grand place de chaque ville et de chaque village.

La mairie, dans ce contexte, reste le carrefour où se croisent à la fois toutes les attentes, toutes les angoisses et, parfois aussi, bien des crispations.

C'est surtout, le carrefour de toutes les énergies de nos concitoyens, toutes les initiatives qui réinventent le quotidien, tous les projets qui dessinent ce que nous serons ensemble, demain.

Quel député pourrait sérieusement se détourner de tout cela ?

J'en profite d'ailleurs, pour souligner la formidable mobilisation des énergies que représente, au quotidien, le fonctionnement d'une mairie.

Une commune comme la nôtre a des moyens limités, alors qu'il faut faire beaucoup pour améliorer la vie des habitants, les accompagner, moderniser la ville et ses équipements, les aimer tout simplement.

Cela demande une vigilance aigüe sur la gestion de nos finances municipales.

Elle implique de se projeter dans l'avenir pour anticiper les investissements et programmer les dépenses les plus utiles au plus grand nombre.

Je dois souligner qu'à Hem, la limite des moyens est cependant compensée par l'engagement, au quotidien, des élus municipaux qui ne comptent pas leur temps pour leur ville et je tiens à leur rendre un hommage appuyé.

J'ajoute que cet engagement trouve un écho constant dans l'implication des agents municipaux qui, chaque jour, exercent leurs missions de service public avec cette volonté d'apporter à chaque Hémois, le meilleur de la collectivité qu'ils représentent.

C'est cet engagement conjoint des élus et des services municipaux, ce dévouement envers nos concitoyens qui font, aussi, la qualité de vie dans une commune comme la nôtre.

A ce moment si particulier, je tiens à ce que cela soit rappelé, et à ce qu'ils en soient tous remerciés.

Aujourd'hui, nous ouvrons une phase nouvelle : entre le député et le maire, nous allons établir une nouvelle façon de travailler.

Je vais ainsi servir la ville autrement, avec le souhait de passer le relais à une personne de confiance, en phase avec le projet qui est le nôtre, le Grand Projet Hémois conçu en 1999 et ses déclinaisons mises à jour après chaque élection municipale : le GOPH, qui fixe les priorités de chaque mandature.

Pascal NYS est adjoint au maire de notre commune depuis 1983 : il a exercé ses fonctions d'adjoint dans des domaines aussi divers que techniques : la sécurité, l'urbanisme, la communication, les ressources humaines, l'administration générale et les affaires juridiques.

Depuis que j'ai pris la suite de Madame MASSART en accédant à la fonction de maire, il est, à mes côtés, un partenaire d'une fidélité à toute épreuve, partageant les objectifs des projets, les sujets d'inquiétude comme les motifs de satisfaction.

Il connaît d'expérience, avec précision, les rouages de la mairie et de la vie municipale.

Pascal est un homme d'entreprise, un homme de gestion, prudent et rigoureux.

Il est aussi profondément humaniste, conscient qu'un projet n'a de sens que s'il fait progresser l'ensemble d'une collectivité d'hommes et de femmes.

Il a toute ma confiance.

Progresser ensemble : c'est tout le sens du projet Hémois.

A l'aube du mandat 2014-2020, je rappelais aux Hémois, avec mon équipe, notre volonté d'unir et réunir notre commune.

Unir Hem en ouvrant notre ville, à la fois sur elle-même, c'est-à-dire sur la diversité de ses quartiers, et sur son aire urbaine, c'est-à-dire l'agglomération roubaisienne et la métropole, au sein de laquelle notre ville a tous les atouts pour rayonner et être attractive.

Réunir les Hémois, pour qu'ils se découvrent davantage, aillent les uns vers les autres, qu'ils se connaissent mieux, se reconnaissent dans leurs qualités et leurs passions.

Les réunir pour qu'ils se retrouvent dans des projets réalisés, des moments de convivialité partagés, une identité commune réaffirmée, et même si elle est vécue différemment, une même fierté d'être Hémois.

Le projet est en cours. Sa mise en œuvre a commencé. Elle va se poursuivre. Il y a encore beaucoup à faire.

Ce projet, il nous faudra aussi le compléter, l'amender, le faire évoluer 20 ans après la conception du Grand Projet Hémois.

Nous devons, à nouveau, comme nous l'avons fait à l'époque, nous projeter dans l'avenir pour imaginer ce que sera Hem dans 20 ans, nous inspirer d'initiatives menées ailleurs, nous renouveler dans la cohérence et la fidélité avec ce que nous avons réalisé.

Dans les fonctions qui sont les miennes, je vais aussi m'employer à ce travail qui pourra nourrir l'action du conseil municipal.

C'est ça aussi, servir sa commune autrement.

Vous le voyez, on ne clôt pas de chapitre aujourd'hui, on ne tourne même pas de page.

Le livre reste grand ouvert, et l'histoire continue : le stylo poursuit sa course effrénée de ligne en ligne, pour écrire la suite.

A cet instant précis, touchant à mon engagement pour Hem, il vient d'ouvrir une parenthèse...

Je souhaite que les mois et les années qui viennent soient riches de réalisations dans notre ville, d'opportunités saisies, d'idées nouvelles, de rapports humains réinventés, d'unité dans l'équipe municipale et d'amitiés refondées.

C'est tout ce que ces années formidables à la fonction de maire m'ont permis de vivre, avec vous tous, ici présents, dans cette salle : élus, anciens élus, agents municipaux, responsables d'associations, simples citoyens, maires et élus des communes voisines.

Je n'oublie pas non plus mon épouse Véronique, mes enfants et les membres de ma famille...

Ces années m'ont énormément apporté, elles font certainement partie de ce dont je suis le plus fier.

Alors pour conclure, je n'aurai pour vous tous qu'un seul mot : merci.

Standing Ovation

Je remercie Monsieur Baert pour ses applaudissements, il a toujours été un ami, même si nous ne sommes pas toujours d'accord.

A.Biscop : merci Francis.

Nous allons procéder à l'élection du maire.

DEL/2017/DG/89 ELECTION DU MAIRE

Je rappelle qu'en application des art. L.2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vous avez dans votre sous-main un bulletin avec le candidat de la liste « continuons notre action » et vous avez également un bulletin blanc.

Je précise les cas de nullité :

- Les bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître,
- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires,
- les bulletins écrits sur papier de couleur,
- les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance,
- les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement.

Pour faciliter l'organisation du vote et éviter les déplacements, l'urne vous sera présentée à l'appel de votre nom.

- **Appel des candidatures**

J'appelle les candidats à se manifester.

F.Vercamer : Pour la liste « avec Francis Vercamer, poursuivons notre action » nous présentons Pascal Nys.

A.Biscop : y a-t-il d'autres candidats ? non.

- **Déroulement de l'élection**

- Election du Maire vote (Ophélie LENOIR fait l'appel, Thibaut THIEFFRY passe l'urne, un agent fait signer liste d'émargement)
- Je demande aux deux assesseurs Jean-Adrien MALAIZE et Mickaël LESNE de procéder au dépouillement à voix haute.

Sur 30 votants : à 28 voix pour, 2 bulletins blancs, Monsieur Pascal NYS est élu Maire.

Installation du maire (remise de l'écharpe par Francis Vercamer) et passation de la présidence de séance.

P.NYS : Mesdames, Messieurs,

C'est un plaisir pour moi de m'adresser à vous à cet instant. Je tiens à remercier l'ensemble du conseil municipal qui vient de m'accorder sa confiance. Je la reçois avec beaucoup d'émotions.

Je mesure l'honneur qui m'est fait mais aussi l'immensité de la tâche qui m'incombe en succédant à mon ami Francis Vercamer.

Monsieur le Député, Mon Cher Francis, c'est d'abord à toi que je souhaite m'adresser.

Tout d'abord, je te remercie pour la confiance que tu m'as témoignée en me désignant comme ton successeur. Je t'en suis profondément reconnaissant.

Je succède aujourd'hui à un maire apprécié de ses habitants.

Il suffit de t'accompagner sur le terrain ou d'analyser les résultats des dernières élections pour mesurer ta popularité.

A chaque élection municipale en 2001, 2008, 2014, les Hémois t'ont apporté leur soutien dès le premier tour en amplifiant à chaque fois le résultat jusqu'à un score incroyable en 2014.

Le 18 juin, les Hémois t'ont une nouvelle fois renouvelé leur confiance.

Certes, tu rappelles régulièrement et modestement que ce résultat obtenu est celui de toute une équipe. Mais nous sommes tous conscients et je ne trahis personne en l'affirmant que c'est d'abord, toi, mon cher Francis qui est plébiscité.

Les Hémois reconnaissent le travail d'un homme dont l'intelligence, l'exigence, la rigueur de gestion et surtout, la volonté et l'ambition pour Hem de toujours faire plus, de toujours faire mieux pour le bien des habitants. Cela a permis de faire de notre ville, ce qu'elle est devenue.

Ils reconnaissent en toi le maire bâtisseur qui a imaginé un Grand Projet pour Hem dès 1999 et qui, au fil des dernières années, a transformé notre commune en profondeur, réconcilier Hem avec elle-même et changer son image pour que notre ville soit attractive, dynamique et solidaire.

Cette métamorphose, elle s'illustre par la Rénovation Urbaine des Hauts Champs-Longchamp, par l'implantation de structures petite enfance dans toute la ville, par la naissance d'un cœur de ville autour du jardin des perspectives et de la Vallée 2, par l'aménagement du site Elsa Triolet avec l'ouverture du Zéphyr et de la prochaine résidence services pour les seniors, par la requalification du site Declercq, par la préservation du Parc de la Marque avec ses chemins et son étang ou encore la transformation du site économique de la Blanchisserie.

Je succède aussi à un homme, proche des gens qui aime sa ville et qui l'a fait grandir jusqu'à l'imposer au cœur de l'agglomération roubaisienne et la faire rayonner dans la métropole.

Francis Vercamer a souhaité être une voix forte pour la circonscription. Nous savons que c'est cette voix forte qui a fait grandir Hem.

Je succède également à un Chef d'équipe, capable d'animer une équipe d'élus ou d'agents municipaux et de faire vivre des projets, les faire évoluer en fédérant les forces vives autour de ceux-ci.

Pour tout ce que tu as apporté à la commune et que tu apporteras encore d'une autre façon, je tenais à te remercier chaleureusement et te témoigner de toute mon amitié.

Francis Vercamer reste bien évidemment au conseil municipal. Il continue à œuvrer à mes côtés pour appréhender la mise en œuvre du programme de notre mandat.

Il est désormais le Président du groupe de la Majorité qu'il animera avec vigilance et convivialité et continuera à avoir un regard attentif sur ses deux domaines de prédilection : les finances locales et la politique de la ville.

Ma volonté aujourd'hui est de succéder à Francis Vercamer avec loyauté, humilité et générosité, animé par le devoir de continuer l'action engagée et d'agir au service des Hémois.

Homme d'entreprise, j'agirai avec le sens du service public et de l'intérêt général.

Je le ferai avec mes convictions, avec ma personnalité, avec mes valeurs mais avec un seul objectif : celui d'être le maire de tous les Hémois.

Si le Maire change, le projet, lui, ne change pas.

Mon objectif jusqu'en 2020 est bien de poursuivre fidèlement la mise en œuvre du programme pour lequel notre équipe a été élue.

Ainsi, nous présenterons dès la rentrée en lien avec le conseil citoyen le projet de rénovation urbaine des quartiers Lionderie-3 Baudets qui nécessite un engagement fort des bailleurs et surtout de l'ANRU.

Nous continuerons les procédures avec la MEL pour concrétiser la nouvelle zone d'aménagement de la Tribonnerie 2 dans le respect des engagements pris pour un quartier durable dans la ville.

Nous poursuivrons les réalisations dans le cadre des Plans Pluriannuels d'Investissement et de Maintenance dans les équipements scolaires, sportifs ou culturels.

Je pense aussi à la requalification du quartier de Beaumont programmée début 2018, à la réhabilitation de la Ferme Braquaval, témoin de notre attachement à la nouvelle économie, l'Economie Sociale et Solidaire.

En vue de la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville qui débutera dès septembre prochain, j'engagerais la modernisation des services municipaux en poursuivant la réflexion sur les conditions d'accueil du public et l'offre de services au public.

Avec l'équipe municipale, j'accorderai une importance particulière à déployer et à renforcer les actions qui s'inscrivent à la fois dans la proximité et la volonté de répondre aux besoins de la vie quotidienne de chacun.

Nous devons animer ces actions avec des valeurs de solidarité, de modernité et d'équité dans le but de répondre plus rapidement aux préoccupations de tous habitants, dans tous les quartiers et de garantir le bien vivre à Hem.

Ces actions je ne les mènerai pas seul mais avec une équipe.

Par nature, tout changement provoque des interrogations, des inquiétudes, des anxiétés.

Ces sentiments, je les perçois, je les vois, je les comprends.

Chargé des Ressources Humaines depuis plusieurs années, je suis bien conscient de l'effet que peut susciter l'arrivée d'un nouveau chef d'équipe.

Alors, ce matin, je veux rassurer chacun d'entre vous, élus, agents municipaux ou partenaires. Je compte bien m'inscrire dans la continuité et le dialogue.

J'entends mobiliser l'ensemble des forces vives de la commune et l'ensemble des compétences présentes au sein de la mairie pour permettre aux actions de prendre toute leur dimension au service des habitants.

Je sais pouvoir compter sur chacun des agents et des élus du conseil municipal pour faire progresser notre collectivité et mettre en œuvre le projet municipal.

Bien sûr, je poursuivrai la dynamique intercommunale engagée avec nos villes partenaires que ce soit avec la Police Municipale Mutualisée qui comptera grâce à l'arrivée de Leers 3 agents supplémentaires à la

rentrée, les actions en faveur des jeunes, l'instruction des permis de construire ou encore le projet de territoire du val de Marque.

De la même façon, je continuerai à soutenir avec force les structures associatives qui participent à la vitalité de notre commune. Ce sont elles qui font vivre la ville grâce à leurs initiatives et à leur créativité. D'ailleurs j'en profite pour saluer l'enthousiasme et le dévouement des bénévoles qui contribuent au dynamisme hémois.

Enfin, avant de conclure, je tiens à rappeler que la fonction qui m'est confiée aujourd'hui, consacre 34 années au service de la commune.

Ainsi, permettez-moi de rendre hommage ce matin à Madame Marie-Marguerite Massart avec qui, nous avons gagné les élections en 1983 et avec qui j'ai partagé 3 mandats.

Je la remercie pour la confiance qu'elle a apportée au jeune élu que j'étais en me confiant respectivement les délégations à la sécurité, à l'urbanisme et à la communication.

Ce matin, j'ai évidemment une pensée particulièrement émue pour mes proches.

Je remercie mes parents et notamment mon papa qui m'a donné le goût de l'engagement politique. Mon épouse Catherine qui m'apporte un soutien sans faille dans mes différentes fonctions.

Bien entendu, je n'oublie pas mes 3 fils, mes belles-filles et mes 2 petits-fils qui me comblent de bonheur à chaque instant.

A l'aube de cette nouvelle étape qui s'ouvre, je veux également remercier mes équipes de Starbucks qui, par leur professionnalisme, me permettront de cumuler ma fonction de Maire de la ville de Hem et Chef d'entreprises.

Enfin pour conclure, je veux redire à quel point je reçois le mandat que vous venez de confier avec humilité. J'en suis très honoré.

Je forme le vœu de relever ce défi considérable avec l'ensemble de l'équipe municipale et les agents territoriaux avec pour seul maître mot « la continuité ».

Je vous remercie.

Nous allons poursuivre l'ordre du jour avec le point suivant :

DEL/2017/DG/90 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
--

P.NYS : je vous propose de déterminer le nombre de 9 adjoints, c'est-à-dire 30 % des membres du conseil.

Je vous propose de voter à main levée.

A l'unanimité, le nombre d'adjoints est fixé à 9.

DEL/2017/DG/91 ELECTION DES ADJOINTS

P. NYS : vous avez une liste dans vos sous-mains . y a-t-il d'autres candidats pour le poste d'adjoint ?

Qui est pour ? unanimité. Merci.

La liste Jean François LECLERCQ, ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamée élue par le Maire qui a déclaré les candidats immédiatement installés en tant qu'adjoints, du Premier au neuvième. Je vais appeler les adjoints et leur remettre leurs écharpes :

1. Jean-François LECLERCQ, 1^{er} adjoint, à la vie culturelle et associative, au patrimoine et à la communication
2. Philippe SIBILLE, adjoint à la solidarité, à l'habitat et au logement
3. Joëlle COTTENYE, adjointe à la vie éducative et au patrimoine scolaire
4. Annie LEFEBVRE, adjointe aux espaces naturels et au développement durable
5. Ghislaine BUYCK, adjointe aux relations avec la population et à l'animation
6. Laurent PASTOUR, adjoint aux travaux, infrastructures et à l'aménagement
7. Safia OULMI, adjointe à la qualité de la vie et à la proximité
8. Saïd LAOUADI, adjoint à la vie économique, à l'emploi et à l'insertion
9. Etienne DELEPAUT, adjoint aux sports et aux équipements sportifs, nouvel adjoint.

En ce qui concerne les délégués, je nomme :

A.Biscop conseiller délégué spécial au développement numérique, à la commande publique, au contrôle de gestion et aux affaires juridiques ;

A.Drouffe, 1^{er} conseillère déléguée à la petite enfance ;

K.Mathour, 2^{ème} conseiller délégué à la prévention et à la citoyenneté ;

T.Noclain 3^{ème} conseillère déléguée à l'insertion sociale et professionnelle ;
JA Malaizé, 4^{ème} conseiller délégué de la jeunesse. Jean Adrien est également nouveau délégué.

Je voulais remercier Françoise Plouvier qui n'a pas souhaité renouveler son mandat de conseiller délégué, je voulais la remercier pour tout ce qu'elle a fait pour notre commune, durant ces derniers mandats, je sais qu'elle n'est pas partie, qu'elle est encore parmi nous, tant s'en faut, je sais qu'elle sera une bonne conseillère pour Jean Adrien, je voudrais la remercier ô combien pour son travail à la MEL, je voudrais la remercier car nous avons appris beaucoup à son contact, il ne faut pas oublier qu'elle était très très proche d'André Diligent et que ca a été une façon pour nous d'apprendre beaucoup sur l'humanisme notamment, et je suis heureux de pouvoir la mettre en honneur aujourd'hui.

Applaudissements.

P.NYS : mesdames et messieurs, vous avez accepté la charge d'adjoints. Je me dois donc de vous lire la charte des élus.

Charte de l' élu local

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

DEL/2017/DG/92
POUVOIRS DELEGUES AU MAIRE

DEL/2017/DG/93
MISSIONS DELEGUEES AU MAIRE
AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

DEL/2017/DG/94
MISSIONS DELEGUES AU MAIRE
FIXATION D'UN MONTANT PLAFOND DE LIGNE DE TRESORERIE

DEL/2017/DG/95
MISSIONS DELEGUEES AU MAIRE
DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX FINANCEURS

P.Nys : Je vais vous proposer de voter à main levée les délégations de gestion, mais aussi le pouvoir d'ester en justice, la fixation d'un montant plafond de ligne de trésorerie, et le pouvoir de demande l'attribution de subvention aux financeurs.

Je vous propose de voter de façon groupée pour les délibérations 92, 93, 94 et 95. Y voyez-vous un inconvénient ? non.

C'est l'unanimité, merci.

DEL/2017/RH/96
INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS LOCAUX

P.Nys : je vous propose de voter l'enveloppe dévolue aux maire, adjoints, la fixation et la répartition.

Les indemnités de fonction sont simplement en ligne 1 de notre budget, budget voté en décembre dernier, aucun changement par rapport à ce qui se faisait auparavant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine les taux d'indemnité de fonction présentés.

DEL/2017/RH/97
EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET - 1

DEL/2017/RH/98
EMPLOI D'UN SECOND COLLABORATEUR DE CABINET

P.Nys : vous savez que comme nous sommes une ville de moins de 20.000 habitants, nous ne devrions avoir qu'un seul collaborateur de cabinet. Comme nous sommes surclassées entre 20 et 40.000, pour notre DSU, nous avons droit à un 2^{ème} collaborateur de cabinet. C'est ce que nous avons auparavant, et que je vous propose de reconduire. Je vous propose de voter les deux délibérations 97 et 98 ensembles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour ces deux délibérations.

DEL/2017/DG/99
FRAIS DE MISSION DES ELUS

P.Nys : ce sont les frais lorsqu'un élu doit se déplacer pour ses missions. C'est simplement un formalisme puisqu'on va revoter ce qui était voté lors du précédent maire.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement des frais de missions des élus, sur justificatifs.

DEL/2017/DG/100
FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Elle est rigoureusement la même excepté que F.Vercamer intègre la commission sociale et la commission finances, ce qui est bien logique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette nouvelle composition des commissions municipales :

- Pour la commission **Culture, Animation, Vie associative, Relations avec la Population, Communication** :

Jean-François LECLERCQ	Anne DASSONVILLE
Ghislaine BUYCK	Rolande RONSSE
Sabine HONORE	Kamel MAHTOUR
Blandine LEPLAT	Moussa BACHIRI
Jean-Adrien MALAIZE	Karima CHOUIA

- Pour la commission **Aménagement, Travaux, Développement durable, espaces naturels, modernisation et qualité de la Ville**
 Laurent PASTOUR Jérôme MEERSEMAN
 Annie LEFEBVRE Laurent GAQUIERE
 André BISCOP Blandine LEPLAT
 Safia OULMI Sabine HONORE
 Anne DASSONVILLE Moussa BACHIRI
 Patrice DIMARCQ Karima CHOUIA
- Pour la commission **Cohésion sociale, Santé, Petite Enfance, logement, seniors, Politique de la Ville**
 Philippe SIBILLE Christelle DUTRIAUX
 Safia OULMI Thérèse NOCLAIN
 Francis VERCAMER Séverine CORBANIE
 Rolande RONSSE Moussa BACHIRI
 Ophélie LENOIR Karima CHOUIA
 Armelle DROUFFE
- Pour la commission **Éducation et Jeunesse**
 Joëlle COTTENYE Jean-Adrien MALAIZE
 Françoise PLOUVIER Kamel MAHTOUR
 Jean-Marie DEGALLE Barbara RUBIO
 Armelle DROUFFE Moussa BACHIRI
 Saïd LAOUADI Karima CHOUIA
- Pour la commission **Sports**
 Etienne DELEPAUT Joëlle COTTENYE
 Kamel MAHTOUR Philippe SIBILLE
 Laurent GAQUIERE Thibaut THIEFFRY
 Jean-François LECLERCQ Moussa BACHIRI
 Jean-Marie DEGALLE Karima CHOUIA
 Saïd LAOUADI
- Pour la commission **Finances, Économie, Moyens et Administration Générale**
 Francis VERCAMER Barbara RUBIO
 Saïd LAOUADI Jérôme MEERSEMAN
 André BISCOP Jean-Marie DEGALLE
 Thibaut THIEFFRY Moussa BACHIRI
 Mikaël LESNE Karima CHOUIA

DEL/2017/DG/101
COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES
RENOUVELLEMENT DES DELEGUES

P.Nys : Vous avez une liste avec les délégués :

TITULAIRES

Annie LEFEBVRE
 Kamel MAHTOUR
 Mikaël LESNE
 Armelle DROUFFE
 Saïd LAOUADI

SUPPLEANTS

Ophélie LENOIR
 Patrice DIMARCQ
 Etienne DELEPAUT
 Thérèse NOCLAIN
 Joelle COTTENYE

C'est l'unanimité, merci.

DEL/2017/DG/102
SIVU DU VAL DE MARQUE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL SYNDICAL

P.Nys : Je propose de me désigner comme titulaire et Laurent Pastour comme suppléant.

C'est l'unanimité, merci.

Je vous remercie, je vous propose de vous lever et d'entendre notre hymne national.

Clôture de la séance à 12h30.